



Commission Départementale des Activités Sportives Section JEUNES

Procès-Verbal n° 7

Réunion du : **Jeudi 28 octobre 2021**

Présidence : **M. Guy BOUCHON**

Délégué du C.D. : **M. Jean Paul RUIZ**

Secrétaire : **M. Jean Claude ALEXIS**

Présents : **Mme Laurence BERNARDINI
MM. Loïc GUILLAUME - Yvan MASSOLO - Lucien MANGEMATIN –
Alain REVELLO - Albert ROBAA – Blaise SASSO**

Assiste à la réunion : **M. André VITIELLO (Secrétaire Général)**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)



ORDRE DU JOUR

- Saison 2021/2022
- Traitement du courrier
 - Informations
 - Matches en retard

INFORMATIONS

CHAMPIONNAT

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées pour effectuer les poules en catégorie jeunes.

La Commission des activités sportives a décidé, avec l'accord du Comité de Directeur, que les championnats avec des poules à 8 équipes se joueraient en deux phases par match aller/retour.

La 2ème phase sera constituée d'une poule des 4 équipes les mieux classées pour déterminer l'accession à la division supérieure, et d'une poule des 4 équipes pour déterminer l'équipe qui sera reléguée en division inférieure.

En cas de 2 poules à 8 dans même division, il sera procédé à un match de barrage sur terrain neutre entre les premiers de chaque poule pour connaître le champion de la division et les deux derniers de chaque poule pour connaître l'équipe finissant dernière

En Catégorie U14D3

IL a été constitué une poule à 11 équipes pour la 1ère phase avec match aller uniquement

Et une poule à 6 équipes avec match aller/retour.

La Commission a fait ces poules géographiquement pour éviter de trop longs déplacements.

A la fin de la 1ère phase les deux premiers de chaque poule accéderont en D2

Compte tenu des circonstances actuelles, beaucoup de clubs se sont retrouvés en difficulté pour établir leurs licences de joueurs dans les délais impartis.

Nous avons décidé d'accorder certains reports de matches pour la première journée de championnat.

Ces matches devront impérativement se jouer dès les premières dates libre de compétition.



CORRESPONDANCE

FC LAVANDOU-BORMES : demande le report du match en U15 D3 Poule B contre TRANS du 06/11/2021. Vu accord écrit des deux clubs, la Commission accorde ce report et dit match à jouer le 11/11/2021. La journée du 21/11/2021 est une journée de Coupe du Var.

LE BEAUSSET : demande l'inversion du match U 15 D2 du 28/11/2021 contre BELGENTIER.

Vu accord écrit des deux clubs. La Commission donne son accord et dit :

Le 28/11/2021 : BELGENTIER - LE BEAUSSET

Le 03/04/2022 : LE BEAUSSET - BELGENTIER

COGOLIN : demande le report du match en U14 D1 contre St TROPEZ/LA BAIE du 07/11 au 11/11/2021.

Vu accord des deux clubs La Commission accorde ce report et dit match à jouer le 11/11/2021.

LA LONDE : concernant le match U 18 D1 contre l'ASPTT TOULON du 31/10/2021.

Cette rencontre est reportée au 21/11/2021 car l'ASPTT TOULON joue en Coupe du Var U18 le 31/10/2021.

MATCHS EN RETARD A JOUER

Le 30 OCTOBRE 2021

U15 D2

FC LA SEYNE / LA CADIERE du 03/10/2021

Le 31 OCTOBRE 2021

U19 D1 Poule B

HYERES FC / CARQ/LA CRAU du 03/10/2021

Le 07 NOVEMBRE 2021

U18 D1

CUERS-PIERREFEU / SC TOULON du 02/10/2021

Le 11 NOVEMBRE 2021

U14 D1

COGOLIN / St TROPEZ-LA BAIE du 07/11/2021

U14 D3 Poule A

SC TOULON / LE PRADET du 17/10/2021

U15D3 Poule A

CARQUEIRANNE-LA CRAU / BESSE SPORTS du 17/10/2021

Poule B

FC LAVANDOU BORMES / TRANS du 07/11/2021



District du Var de Football



Le 20 NOVEMBRE 2021

U19 D1 Poule A :

RACING FC TOULON / ST CYR du 17/10/2021

U14 D3

RIANS / US VAL ISSOLE du 03/10/2021

Le 21 NOVEMBRE 2021

U19 D1 Poule A

OLLIOULES / BELGENTIER du 03/10/2021

U18 D1

LA LONDE / ASPTT TOULON du 31/10/2021

Prochaine réunion

Jeudi 4 Novembre 2021

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire : Jean Claude ALEXIS